

Nouveautés pour les FSE-CMU non à jour avec HD 5.55 en 1.40 (2)

Lors de la lecture d'une carte vitale, vous pouvez obtenir ceci :

Droits	
AMO	> du 01/03/2004 au 28/02/2007
Mutuelle	Pas de droits Mutuelle
Caisse	
Code régime	01
Code gestionnaire	161
Centre gestionnaire	1601
Titre	Régime général - RG
Mutuelle	
Ident* mutuelle	99999997
Garanties effectives	000000NN

Droits : Les droits AMO sont ouverts.

Le patient avait la CMU (99999997) mais les droits « mutuelle » sont fermés : « pas de droits mutuelle »

Mutuelle : Le patient avait la CMU il y a moins de un an : il a droit au tiers-payant sur la part AMO, mais pas sur la part AMC : **attention à la case AMO qui sera cochée, et qu'il faut décocher si vous faites payer la totalité.**

La fenêtre suivante permet de confirmer la fin des droits AMC en date du 30/11/2005. La validation supprimera du dossier cette référence.

Périodes de droits		
Date	Dossier patient	Carte vitale
Début	01/03/2004	Non renseignée
Fin	30/11/2005	Non renseignée
Informations complémentaires		
Dossier patient : Gestion unique		Carte Vitale : Gestion unique
Informations ...	Dossier patient	Informations ...
Cet affichage ne comporte aucun élément		Cet affichage ne comporte aucun élé

Si le patient présente une attestation papier de prolongation de droit alors que sa carte vitale n'a pas été mise à jour, tout n'est pas perdu, à la fenêtre suivante, il suffit de forcer la CMU :

Numéro AMC : ... Type de contrat :

Forçages : CMU [99999997]


ce qui donne :

Numéro AMC : ... Type de contrat :

Forçages : CMU [99999997]

avant de valider la FSE, vous aurez un rappel de confirmation :

HelloDoc

 Les droits à l'assurance complémentaire de cet assuré sont fermés sur la carte Vitale. Il est impossible de réaliser une FSE en tiers-payant sur la part AMC, sauf si l'assuré présente une attestation papier attestant de ses droits.

Cliquez sur "Continuer" si le patient a présenté une attestation papier.
 Cliquez sur "Annuler" pour modifier la FSE.

gal